



46^{ème} RALLYE Le BETHUNOIS

RALLYE NATIONAL DES 6, 7 & 8 Septembre 2024

www.rallyelebethunois.fr

ASA ARTOIS LITTORAL II : ORGANISATEUR ADMINISTRATIF
STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE : ORGANISATEUR TECHNIQUE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA). Le 46^{ème} rallye Le Béthunois est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard de la FFSA des rallyes français.

Cette épreuve ne peut se dérouler que grâce à la confiance que nous adressent Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par notre 46^{ème} édition.

Le comité d'organisation vous demande donc au cours des reconnaissances de respecter scrupuleusement les règles de circulation et du code de la route, de traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 15 juillet 2024
Ouverture des engagements	Lundi 15 juillet 2024
Clôture des engagements	Lundi 26 Août 2024 (cachet de la poste faisant foi)
Distribution du Roadbook & Pré-vérifications Administratives (Présentation obligatoire des Documents originaux)	Maison des Associations - La Charité – 335 Rue Fernand Bar – 62400 BETHUNE
Date et horaires	Vendredi 30 août 2024 de 14 H à 18 H Samedi 31 août 2024 de 8 H à 17 H Dimanche 1 septembre 2024 de 8 H à 11 H Sur rendez-vous avec Armelle Cousyn (06.77.23.84.44) du 2 au 5 septembre
Reconnaisances	31 août, 1 ^{er} et 5 septembre de 9H00 à 20H00. Vendredi 6 Septembre 2024 de 9H00 à 18H00

VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024

Séance d'Essai	Vendredi 6 Septembre 2024 de 11H00 à 15H00
Vérifications administratives & techniques	Vendredi 6 Septembre 2024 de 16H30 à 21H30. Vérifications administratives complémentaires et présentation des permis de conduire et des licences Puis vérifications techniques
Mise en Parc fermé	Obligatoire à l'issue des vérifications techniques.
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Le vendredi 6 Septembre à 20h00 au PC Course
Briefing	Le vendredi 6 septembre à 19h00 au PC Course
Publication de la liste des équipages autorisés	22h45 – Internet via QR code LSAHF
Publication des heures et ordre des départs	23h00 – Internet via QR code LSAHF <i>Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne.</i>

SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024

Départ de la 1 ^{ère} étape 1 ^{er} VHC	09H30 au Podium - Grand Place - BETHUNE.
Arrivée de la 1 ^{ère} étape 1 ^{er} VHC	18H28 au Podium - Grand Place - BETHUNE.
Classement de la 1 ^{ère} Etape et des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	23h00 QR Code <i>Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne.</i>

DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024

Départ de la 2 ^{ème} étape 1 ^{er} VHC	8H00 au Podium - Grand Place - BETHUNE
Arrivée du Rallye 1 ^{er} VHC	15h57 au Podium - Grand Place - BETHUNE
Classement provisoire	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH.
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire.
Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée. Garage Fiat Rue Sadi Carnot MO 60€ TTC
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée à Béthune Grand' Place au fil des arrivées.

LIEUX :

Distribution des roadbooks & vérifications administratives	Maison des associations – LA CHARITE 335 Rue Fernand Bar BETHUNE 62400 - SALLE RDC
Vérifications administratives & techniques	FG AUTOMOBILES TOYOTA Rue des épis – Zone du Moulin 62660 BEUVRY.
PC Course	Maison des Associations – La Charité. 335 Rue Fernand BAR - 62400 BETHUNE.
Collège des commissaires	Maison des Associations – La Charité 335 Rue Fernand BAR - 62400 BETHUNE.
Tableau d'affichage	Espace <i>Affichage</i> – Grand'Place - BETHUNE

Parc fermé de départ et d'arrivée

Grand'Place BETHUNE.

Parcs d'assistances

Le Parc 1 se situera à proximité du centre-ville (Places Lamartine, Isaac Rabin et Marmottan, rue Sadi Carnot à BETHUNE).

Le Parc 2 sera situé place du Général De Gaulle à BETHUNE.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ARTOIS LITTORAL II**, organisateur administratif, organise les 6,7 & 8 septembre 2024 avec le concours du **STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE**, organisateur technique, une épreuve d'endurance et de régularité intitulée

46ème RALLYE LE BETHUNOIS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **29/05/2024** sous le N° **2524**, et par la Fédération Française des Sports Automobiles sous le permis d'organisation N° **407** le **07/06/2024**

Comité d'Organisation



Présidents	Marc DECANTER 06.88.98.39.74 Maxime HOLLANDER 06.85.21.79.58
Vice-Présidente	Armelle COUSYN 06.77.23.84.44
Secrétaire	Martine PICHELIN
Trésorier	Jean-Marie COUSYN
Chargée des Officiels	Martine PICHELIN
Chargés des commissaires	Isabelle & Jean-Pierre LENGLET
Chargés des inscriptions concurrents	Armelle COUSYN et Maxime HOLLANDER (06.77 23 84 44)
Chargés du parcours	Benjamin COUSYN & Ramon FERNANDEZ sous couvert des Présidents
Chargées de l'intendance	Aurélié RISACHER/Anaïs CAULIEZ
Chargé de l'hébergement	Armelle COUSYN
Chargés des relations avec les mairies	Marc DECANTER & Maxime HOLLANDER
Chargé du livret de sécurité	François LANGLET
Responsable Presse	Jean Pierre GLORIAN
Responsable Communication	Eric STOPIN
Responsable du site Grand'Place	Fabrice LEFRANCQ (06.71.77.28.79)
Responsable des Parcs d'assistance	Romain BEDENIK (06.10.81.28.23)
Responsable des ES	Ramon FERNANDES, François GROUX, Daniel JACOBUS François FICHELLE, Frédéric PEZIN, Christian DELASSUS Bernard BOURLEZ
Responsable des reconnaissances	Thierry MOUQUET
Responsable des partenaires	Maxime & Marie HOLLANDER
Chargé de la conception des cartes et du Roadbook	Pierre SCHULZ
Et toute l'équipe du SBA	
Secrétariat	Stade Béthunois Automobile, 47 Rue Pasteur 62232 ANNEZIN, Tel : 06 77 23 84 44 rallyelebethunois62@gmail.com

Organisateur technique

STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE
BP 183, 62404 BETHUNE CEDEX

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la Ligue	François LANGLET	1559
Président du collège des commissaires sportifs	Aurélie FERNANDES	6743
Membres du collège des commissaires sportifs	Claudine LEMARCHAND Jean MISWALD	1459
Directeur de course	Jean-Marc ROGER	3257
Directeur de course adjoint et Nouveau Départ	Mickaël LACHERE	58237 01/12
Adjoints à la direction de course PC	Philippe AGOSTINI Anita MISWALD Martine PICHELIN	18416 01/11
Adjoints à la direction de course sur les ES	Mathieu LANGLET Julien GRESSIER Patrick JOVE	122227 01/01 161143 128187
Adjoint à la direction de course véhicule tricolore	François LANGLET	1559 01/02
Adjoint à la direction de course véhicule OO		---
Voiture autorité	Maxime HOLLANDER	210702 01/02
Responsable des Techniques	Bernard POTTIER	
Commissaire Technique Responsable	Michaël SCHIEPTES	56540
Adjoint Commissaire Technique Responsable	Jean-Louis AUBLE	
Commissaires techniques	Stéphane LEULIETTE Denis THUILLIER Jean BOUQUET François GODET Chakil BENAMAR Yves VANAKER Ludovic Odent (stagiaire)	17953 17953 173824 332781 16710
Chargé des relations avec les concurrents	Clément MASCLEF	9632 01/06
Chargés des relations avec les concurrents	Véronique PIGOT Patrick GRENIER Angélique GODEFROY	--- 112507 01/12
Responsable de la Presse	Frederic DART	120224 03/99
Classement informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de FRANCE, Sébastien DUFRENNE	
Juges de faits	Annick NARGUET Francis CLEMENT	--- ---
Médecin Chef	Additif à venir	
Speaker	Additif à venir	

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye national 46^e RALLYE LE BETHUNOIS compte pour la coupe de France des Rallyes 2024 (coefficient 3), pour le championnat des rallyes de la Ligue du Sport Automobile des HAUTS DE FRANCE.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu immédiatement après la prise du Roadbook. Il est donc indispensable de vous présenter avec TOUS les documents ORIGINAUX .

Lors de la prise des road book, les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications techniques qui auront lieu le vendredi 6 Septembre 2024 entre 16H30 et 21H30 au FG AUTOMOBILES TOYOTA rue des épis – Zone du Moulin 62660 BEUVRY – Seul le véhicule de course est autorisé sur le lieu des vérifications. Le déchargement et le stationnement des véhicules de course se font au parc à plateaux dédié, Rue Fernand Bar à BETHUNE

- Les vérifications finales seront effectuées aux Ets CATTEAU Concessionnaire FIAT, Rue Sadi Carnot, BETHUNE. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 46^{ème} RALLYE LE BETHUNOIS doit adresser au 47 Rue Pasteur à ANNEZIN 62232 - la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée, dernier délai lundi 26 août 2024 (cachet de la poste faisant foi)

Pour chaque demande, veuillez envoyer une photocopie de :

- Permis de conduire du pilote ET du copilote ;
- Licences du pilote ET du copilote ;
- Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- La 1^{ère} page de la fiche d'homologation et du passeport technique.
- Le montant des droits d'engagement
- La fiche de renseignements d'assistance
- La feuille d'enregistrement des équipements de sécurité (pilote, copilote et voiture)
-

3.1.10P. Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à 210 voitures. Soit 180 modernes et 30 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 30 partants, la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 210 équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **576€** soit 560 € + 6 € (commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (LSAHF) + 10 € (pour les traceurs géolocalisation)
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1136 €** soit 1120 € + 6 € (commissaires de la LSAHF) + 10 E (pour les traceurs géolocalisation)
- La somme de 6 € est exclusivement affectée aux challenges récompensant les commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

Une remise de 14 € sera accordée à tout licencié ASA ARTOIS LITTORAL II : soit 28 € pour un équipage ou 14 € pour un seul concurrent.

3.1.12P. Toute demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements par chèque à l'ordre de STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE.

Exceptionnellement, le paiement (chèque) pourra être échangé lors de la prise du road book. Cet échange ne pourra plus s'effectuer après le dimanche 1^{er} septembre 2024 – 12 Heures

Les chèques seront déposés en banque, le mardi 3 septembre 2024. Les demandes non accompagnées du règlement seront placées en liste d'attente, et celle-ci ne pourra dépasser 30 concurrents.

RAPPEL : ADRESSE POSTALE :

**Stade Béthunois Automobile - Engagements
47 Rue Louis Pasteur
62232 ANNEZIN**

En cas de forfait :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé ;
- au cas où la compétition n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition,
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.13P Afin d'éviter tout litige entre le Stade Béthunois Automobile et les concurrents désireux de participer au rallye, merci de prendre note des éléments suivants :

1. Des places seront réservées aux membres du SBA désirant participer au rallye à condition d'être à jour de leur cotisation et ayant été déjà adhérent en **2023**
2. Des places seront réservées aux partenaires désirant participer au rallye.
3. Pour les autres concurrents, seuls les engagements envoyés complets (tous les documents demandés dans le paragraphe 3.15P et accompagnés du chèque de règlement) seront pris en compte.
4. En cas d'arrivée en surnombre d'engagements le même jour, ce qui impliquerait une liste d'attente, les engagements reçus seront regroupés à compter du 1^{er} jour de la mise en place de cette liste, mis sous enveloppe, puis un tirage au sort sera effectué par date d'arrivée.

3.3.2P : Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

Le parc d'assistance sera autorisé Parc 1 à proximité du centre-ville (Place Lamartine, Place Isaac Rabin, Place Marmottan et rue Sadi Carnot) ou Parc 2 place du Général De Gaulle à BETHUNE, **à partir de 14 heures le vendredi 6 septembre.**

Pour des raisons de sécurité, les emplacements d'assistance seront délimités par l'organisateur. Merci de respecter ce traçage.

Toute opération promotionnelle ou de communication est interdite dans le parc d'assistance (sauf autorisation écrite de l'organisateur).

A noter que tout véhicule non destiné à effectuer de l'assistance ne pourra entrer dans le parc d'assistance. Un seul véhicule par concurrent sera autorisé en parc (il est impératif d'apposer sur le parebrise l'autocollant fourni par l'organisation).

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures et d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations sur les parcs d'assistance.

Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue de la manifestation : pas de poubelles, taches de gras et autres ! Interdiction de faire des trous pour fixer les abris.

L'organisateur choisit les emplacements et rappelle qu'il est formellement interdit aux concurrents de faire un traçage pour réservation d'emplacement au sol, le traçage ne peut être fait que par l'organisateur.

Une fiche de préférences sera à la disposition des concurrents sur le site au moment de l'inscription. Il sera fait droit aux demandes à la discrétion de l'organisateur et en fonction des places disponibles.

NB : les plateaux ne sont autorisés ni à pénétrer dans le parc d'assistance ni aux contrôles techniques, sous peine d'amende de 150 €.

Un parc dédié aux plateaux est situé à proximité du Stade Municipal (rue Fernand Bar à BETHUNE). Tout stationnement de plateau ailleurs est interdit. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations sur le parc réservé aux plateaux.

Le road book contiendra un itinéraire permettant de se rendre du parc plateaux aux contrôles techniques.

4.8. GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle administratif avant l'épreuve, contre une caution (en chèque de 200 € à l'ordre du SBA).

Ils seront activés à la sortie du parc de départ de l'épreuve (par un officiel)

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent **être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard**, à l'adresse suivante :

Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue Noire 62650 PREURES

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue. Le matériel de fixation sera fourni. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

5.2P. Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par l'organisateur par Additif le jour de la prise des road book.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 46^{ème} Rallye LE BETHUNOIS représente un parcours total de 369.68 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales (5 différentes) d'une longueur totale de 136.92 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 & 4 LA MEROISE	13.120 kms	X 2	26.240 kms
ES 2 & 5 LA VALLEE DE LATERNOISE	10.580 kms	X 2	21.160 kms
ES 3 & 6 LES CAMPAGNES DE L'ARTOIS	13.810 kms	X 2	27.620 kms
ES 7 & 9 LE BLANC SABOT	12.740 kms	X 2	25.480 kms
ES 8 & 10 LE TURBEAUTE	18.210 kms	X 2	36.420 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

Pour toutes les spéciales :

- SAMEDI 31 AOUT - DIMANCHE 1 - JEUDI 5 SEPTEMBRE : 9 H 00 – 20 H 00
- VENDREDI 6 SEPTEMBRE : 9 H 00 – 18 H 00
- En dehors de ces horaires ci-dessus, tout concurrent surpris sur une des ES sera sanctionné conformément à la réglementation générale des rallyes (exclusion, amende et commission de discipline)

6.2.2P : Identification des véhicules pour les reconnaissances

Le port des autocollants « Rallye Le Béthunois Reconnaissance » indiquant le numéro de course est obligatoire. Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur et immatriculation) pour obtenir le carnet d'itinéraire. En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur par écrit.

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra impérativement être remis lors des vérifications TECHNIQUES. Il y aura un contrôle du nombre de passage sur les ES qui sera limité à 3 passages maximum. Il est OBLIGATOIRE de s'arrêter aux départs et arrivées des ES lors des reconnaissances, ainsi qu'aux contrôles intermédiaires, lorsque des contrôleurs sont en place. En cas d'absence de contrôleur, vous devrez indiquer au **STYLO BILLE, votre heure d'entrée et de sortie de la spéciale. Il est interdit de parcourir l'épreuve en sens inverse, de boucler ou de fractionner et d'entrer sur les ES par un point intermédiaire.**

L'accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Le nombre de personnes par véhicule **ne peut pas être supérieur à 2.**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

7.1 Présentation des équipages

Une présentation des équipages aura lieu le vendredi 10 septembre à partir de 17H00 sur le podium du Rallye. Cette présentation est obligatoire pour tous les équipages après les vérifications techniques, à leur entrée en parc fermé situé sur la Grand'Place de BETHUNE.

Pour le départ des deux étapes, les équipages doivent se présenter 10 minutes avant leur heure idéale de départ, au CH du parc de départ Grand'Place BETHUNE.

Le pointage des carnets de bord aux CH et aux éventuels CP, ainsi qu'aux départs et aux points STOP, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Cependant, pour les CH et s'il le souhaite, un membre de l'équipage peut se rendre (sans la voiture) à la table de contrôle.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.5.18P SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande.** En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs

7.5.18.4P : ABANDON

Il est **OBLIGATOIRE** pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C. le plus rapidement possible au

03.21.81.47.19

7.5.20 : SEANCE D'ESSAIS

Une séance d'essais, sur route fermée sécurisée, sera organisée le vendredi 6 SEPTEMBRE de 11 H à 15 H uniquement pour les équipages engagés sur le rallye. Pour y participer, les concurrents inscrits au Rallye Le Béthunois **devront cocher la case correspondante du bulletin d'engagement** et en avoir effectué le règlement auprès de l'organisateur **en même temps que le règlement de l'engagement** (chèque distinct de celui des frais d'engagement). **FRAIS DE PARTICIPATION 60 € PAR EQUIPAGE ET PAR VOITURE.**

Cette séance est limitée à 60 participants.

Le parcours est de 1,847 kms environ.

Les concurrents devront être en tenue de course et respecter les mêmes règles. Les concurrents inscrits devront se présenter à la séance d'essai avec les plaques et numéros d'identification posés sur les voitures. Les voitures devront être déchargées au parc à plateaux Rue Fernand Bar à Béthune.

La présentation du macaron d'identification au Directeur de Course du départ est impérative.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la séance d'essais si le nombre de 20 participants n'est pas atteint. Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées (nom, prénom, et n° de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de la clôture des engagements.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer.

Au départ de la séance d'essais, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

LA RECONNAISSANCE DU PARCOURS DE LA SEANCE D'ESSAIS N'EST PAS AUTORISEE.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS - PRIX

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Au classement général	560 €	350 €	200 €		
Aux classes					
De 1 à 3 partants	150 €				
De 4 à 5 partants	250 €	150 €			
De 6 à 10 partants	560 €	280 €	150 €		
Plus de 10 partants	560 €	280 €	150 €	90 €	
Plus de 15 partants	560 €	280 €	150 €	90 €	50 €

La remise des prix numéraire sera évolutive en fonction du nombre de partants :

Si moins de 100 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : aucun prix en espèces.

Entre 100 et 150 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : 50% des primes.

Si plus de 150 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : 100% des primes.

La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées.

